



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 3 mai 2022

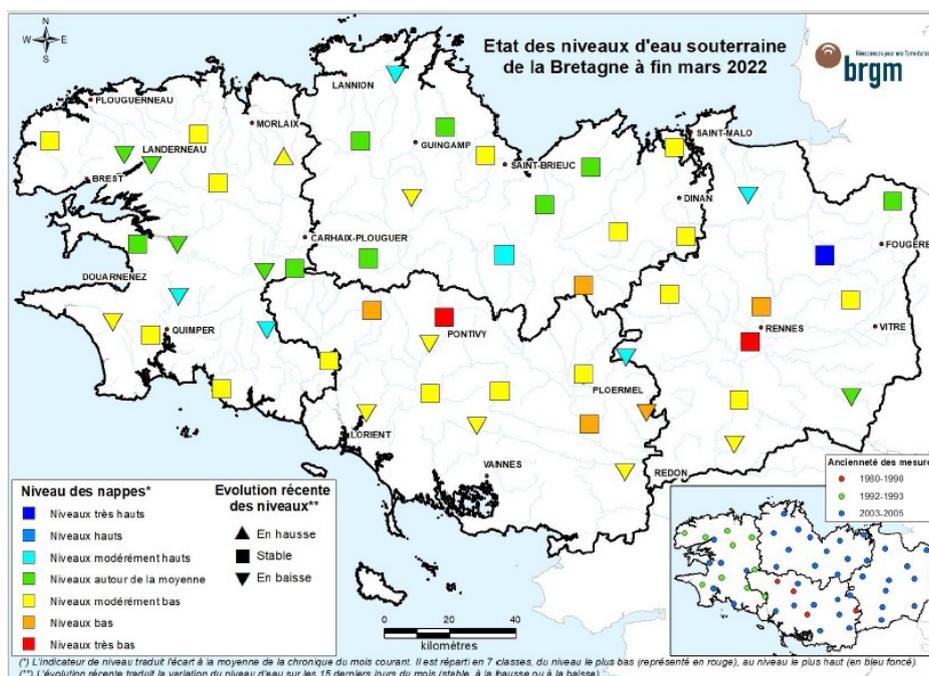
Sécheresse

Le département d'Ille-et-Vilaine placé en état de vigilance sécheresse

En raison d'un déficit pluviométrique au cours des 6 derniers mois, l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse depuis le 28 avril 2022. Chacun est appelé à la vigilance dans sa consommation en eau quelle que soit son origine.

En Ille-et-Vilaine, la saison hivernale 2020-2021 a été plutôt sèche, avec une **pluviométrie déficitaire**. Malgré un mois d'octobre caractérisé par des cumuls de précipitations importants, les mois suivants ont en effet été majoritairement marqués par un déficit pluviométrique jusqu'en avril.

La recharge des nappes est ainsi arrivée tardivement et a été de courte durée : des niveaux stables ont été observés en février et en mars.



Niveau des piézomètres, non influencés par des prélèvements, à fin mars 2022. Extrait du bulletin régional du BRGM, mars 2022.

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**

Tél : 02 99 02 11 80 | 06 74 44 76 11

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Sur le plan hydrologique,

- les niveaux des cours du département au droit des stations du réseau de suivi hydrométrique sont, fin avril, proches des valeurs basses, pour deux d'entre eux : le Meu et le Couesnon, qui ont franchi le seuil de vigilance, respectivement à la station hydrométrique de Montfort-sur-Meu et à celle de Romazy.
- A l'entrée de la saison d'étiage, début avril, le niveau des ressources en eau potable était satisfaisant. Pour autant, l'évolution de cette situation reste dépendante des précipitations à venir et de la consommation en eau dans le département.
- Enfin, les prévisions météorologiques des prochains jours ne permettent pas d'entrevoir une amélioration pérenne de la situation hydrique (cours d'eau et nappe) dans le département.

Dès lors, en application de l'arrêté cadre « sécheresse » d'Ille-et-Vilaine, signé le 11 juin 2021¹ et au regard du niveau des piézomètres du réseau du BRGM et du débit des cours d'eau, **l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse.**

Chacun, particulier, industriels, collectivités, exploitants agricoles, est appelé à réduire de manière volontaire sa consommation en eau, quelle que soit son origine.

Pour suivre l'évolution de la situation

Pour faciliter l'accès à chacun des informations, l'État met à disposition un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction applicables par commune et en fonction de la ressource utilisée et des usages : <http://sigthema35.alwaysdata.net>

Ce site vient en complément du site national « PROPLUVIA » recensant les arrêtés « sécheresse » en cours : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

¹ Cet arrêté cadre définit les secteurs sur lesquels peuvent s'appliquer des mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction temporaire des usages de l'eau en fonction de l'état des nappes, des cours d'eau et des ressources en lien avec l'alimentation en eau potable et le fonctionnement des milieux aquatiques. Il précise pour chaque secteur des seuils de gestion qui déterminent le déclenchement des situations de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise.
www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Arretes-prefectoraux/Secheresse/Arretes-Secheresse